EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**

Excusé(e)s : **François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Absent(e)s : **Anne FAUROT**

Secrétaire : **Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 10bis

PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SCIC "EPICENTRE COWORK"

Rapporteur : Madame Marion CANALES

Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif a pour objet la redynamisation du quartier du Changil, par la mise en œuvre du projet Rue Créative autour des nombreux espaces disponibles. Il se concrétise par le développement d'un tiers lieu à l'échelle d'un quartier dédié aux pratiques collaboratives, entrepreneuriales et citoyennes, ainsi que par la création de nouveaux services pour les habitants et les entrepreneurs (plate-forme de services entre particuliers, média de proximité, monnaie locale, incubation, accélération). Il vise également à dynamiser les coopérations du territoire de l'agglomération, en lien avec le quartier numérique et avec les acteurs de l'innovation.

Le soutien financier demandé à la Ville est orienté sur deux axes prioritaires :
- le développement de l'accueil du public au sein d'Epicentre Factory, par de l'investissement dans des travaux d'aménagement de la cave.
La cave, actuellement affectée au stockage, sera aménagée pour pouvoir recevoir du public et permettre une installation de réalité virtuelle.
- l'aide opérationnelle aux opérations d'essaimage, pour la création d'un Tiers-Lieu éclaté à l'échelle d'un quartier, exploitant divers locaux aux fonctionnalités différentes.

De plus, l'aide financière apportée sous forme d'une prise de participation au capital de la SCIC-SARL « Epicentre Cowork », permettra à la Ville d'intégrer le cercle des membres, en devenant sociétaire du projet, tout comme Clermont Auvergne Métropole.

Les collectivités ne pouvant légalement détenir plus de 50 % des parts sociales d'une SCIC-SARL, et Epicentre Cowork disposant d'un capital de 28 000 € dont 10 000 € de parts sociales de Clermont Auvergne Métropole, la Ville ne peut acquérir à son tour qu'un maximum de 4 000 € de parts sociales. Cette prise de participation pourrait alors être complétée d'une subvention exceptionnelle de 6 000 € pour les deux actions précitées.

Dans ce cadre, un représentant de la Ville doit être désigné pour siéger au sein de cette structure. En application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à cette désignation par vote au scrutin secret. Toutefois, ce même article prévoit également que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à ce mode de scrutin.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé, en accord avec votre commission :
- d'adopter le principe du vote à main levée pour procéder à la désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la SCIC-SARL « Epicentre Cowork » et dès lors de désigner Madame Marion CANALES en cette qualité.

DELIBERATION

Le principe du vote à main levée pour procéder à la désignation est adopté à l'unanimité.
La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 décembre 2017

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjointe déléguée

Françoise NOUHEN